

Audience cabinet du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques au sujet de la « sobriété énergétique »

COMPTE-RENDU — MONTREUIL > 15 SEPTEMBRE 2022

A la demande de monsieur Paul Pény, directeur de cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, l'UFSE-CGT a été reçue sous la forme d'une réunion bilatérale par monsieur Ulysse Dorioz, conseiller Transformation publique, Transition écologique de l'État et résultats de l'action publique. La direction de l'Immobilier de l'État, le Commissariat général au développement durable et la direction générale de l'administration et de la fonction publique étaient présentes à cette réunion.

Interventions UFSE :

- La période estivale a été caractérisée par une succession de catastrophes. Il relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'apporter des réponses à « l'urgence climatique ». L'UFSE-CGT et plus largement la CGT Fonction publique sont porteuses de propositions et de revendications sur les finalités, les contenus des politiques publiques, l'organisation des services publics, les moyens devant être alloués. Nous avons évoqué la situation des services de l'ONF, de la Météorologie nationale, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTE) ou encore des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- L'UFSE a pris acte de l'existence d'un « groupe de travail sobriété de l'État » sous l'égide des ministres de la TFP et de la Transition énergétique [Stanislas Guerini et Agnès Pannier-Runacher]. C'est dans ce cadre que les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'État sont « auditionnées ». Cette question ne saurait néanmoins être réduite au seul versant État de la fonction publique. Cette question se pose aussi dans les versants territoriaux et hospitaliers de la fonction publique. La question de l'extension du périmètre du groupe de travail et de l'audition des organisations syndicales de ces deux champs est posée ;
- L'UFSE a demandé que la méthode de travail soit par ailleurs précisée. Quid de l'élaboration d'une feuille de route ? Quid de la saisine des CSAM, du CSFPE, du CCFP ? Quelle prise en compte des réflexions, des propositions et des revendications des organisations syndicales ?

Dans la discussion, l'UFSE a, notamment, insisté sur les points suivants :

- Besoin de réfléchir avec, a minima, une double clé d'entrée : du point de vue des personnels, du point de vue des usagers. S'agissant des personnels, la réflexion se doit d'être large. Elle doit intégrer différentes dimensions : conditions de travail, hygiène et sécurité – l'UFSE a insisté sur l'importance des CHSCT qui doivent être rétablis – modalités de déplacement domicile/travail, sensibilisation et formation, rôle et place de l'encadrement, etc. ;
- Besoin de réfléchir à une définition du concept de sobriété énergétique, d'établir un diagnostic. Réfléchir sur le temps long : les actions visant à plus de sobriété énergétique ne peuvent pas se limiter à un objectif à deux ans. Certaines actions comme la rénovation des bâtiments notamment nécessitent parfois plusieurs années pour aboutir. Ces actions ne sauraient être l'alibi d'une mise en œuvre de politiques d'austérité et génératrices de nouvelles inégalités ;
- Besoin d'intégrer de nouvelles exigences s'agissant de la politique immobilière. L'UFSE a insisté sur l'importance de réfléchir aux bâtiments de l'État, mais aussi aux bâtiments des collectivités, de même que les bâtiments constitutifs des hôpitaux, etc. ;
- S'agissant des mesures qui seraient mises en œuvre, il y aurait aussi besoin de se doter d'outils de mesure de l'efficacité produite par ces dernières, y compris dans le temps.

Sur la base de son communiqué en date du 2 septembre 2022 « Sobriété énergétique et télétravail », les points suivants ont notamment été évoqués :

- Refus d'utiliser le télétravail pour organiser un transfert de charges de l'État sur ses personnels ;
- Quid de la réalité de potentielles économies d'énergie dans le cadre d'un tel transfert ?
- Rappel de la signature d'un texte fonction publique sur la question du télétravail au sens des nouvelles modalités de la négociation collective dans la fonction publique, rappel de la signature d'accords dans différents ministères qui ont tous une portée juridique contraignante et opposable devant les juridictions administratives.

Ces accords consacrent le volontariat des agents dans le télétravail.

Des « extensions » du télétravail dans le cadre de la fermeture totale ou partielle de bâtiments ne sauraient relever de la notion de circonstances exceptionnelles durables mentionnées dans le texte de l'accord fonction publique. L'UFSE a donc demandé que le ministre clarifie son positionnement.

Sur les pistes évoquées au cours de la réunion :

L'administration pose le sujet de la semaine de quatre jours qui permettrait la fermeture des bâtiments trois jours de suite chaque semaine. Nous rappelons que cette mesure est indissociable d'une durée de temps de travail de 32 heures sans perte de salaire. Attention à la tentation de garder la durée hebdomadaire actuelle (35h à 38h30) en la répartissant sur quatre jours qui conduirait à une augmentation de la durée journalière d'1 h 30 à 1 h 56 (8h30/jour en modalité 35h et 9h38/jour en modalité 38h30).

Trois propositions sont évoquées qui relèvent plus de la communication gouvernementale que de réelles pistes d'économies d'énergie :

- Arrêt de la production d'eau chaude dans les bâtiments publics (hors douches quand elles existent) ;
- Limitation du chauffage et de la climatisation: 19° et 27° ;
- Baisse de la vitesse de 20 km/h lors de l'utilisation des véhicules de service en mission.

Si la première proposition ne semble pas impacter négativement les conditions de travail, nous sommes plus interrogatifs sur la seconde, notamment les 19° dans le cas d'un travail statique. Quant à la troisième proposition, au-delà de la plaisanterie, nous demandons une évaluation précise de son impact.

